

Pour diffusion immédiate

Programme d'aide financière dans le quartier des Constellations

LA PREMIÈRE PHASE DU PROGRAMME A CONNU UN VIF SUCCÈS

Lévis, le 26 mai 2014. – Monsieur Gilles Lehouillier, maire de Lévis, a dressé aujourd'hui un bilan positif du programme d'aide financière destiné aux propriétaires de maisons situées dans le quartier des Constellations aux prises avec des problèmes architecturaux liés au tassement de sol. Pour l'occasion, le maire, accompagné de monsieur Jean-Pierre Bazinet, conseiller municipal du secteur, s'est rendu sur la rue de la Licorne afin d'observer l'évolution des travaux d'installation de pieux sur une propriété bénéficiant du programme.

« Au total, 32 propriétaires du quartier des Constellations ont bénéficié du programme pour une somme totale de 1 439 112 \$ en conformité avec le programme en vigueur se terminant le 31 mars 2014. Ces 32 propriétaires ont reçu en moyenne un montant de 44 972 \$ visant à rembourser des dépenses déjà réalisées ou à entamer des travaux d'installation de pieux. C'est donc dire que 80 % des demandes admissibles déposées avant la date butoir ont pu être traitées avec succès », a annoncé monsieur Lehouillier. « Ainsi, 20 % des demandes demeurent en attente de la prochaine phase du programme ».

Rappelons que ce programme d'aide financière mis sur pied par la Ville de Lévis en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) consistait en une subvention de 66 2/3 % de la somme des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Mis en place sans admission d'une quelconque responsabilité de la Ville, ce programme est rétroactif jusqu'en 2003 et est offert parallèlement au recours collectif intenté en 2011 par le Regroupement des citoyens du quartier des Constellations, ou de tout autre recours judiciaire. À la demande des citoyens du secteur concerné, la Ville de Lévis avait annoncé la création de ce programme en décembre 2013. Trois séances d'information ont été tenues en janvier 2014, afin de présenter aux citoyennes et citoyens du quartier des Constellations les détails du programme et les modalités de participation.

Phase II du programme à venir

« La Ville de Lévis souhaite poursuivre ce programme pour une seconde phase et espère pouvoir compter à nouveau sur la participation de la Société d'habitation du Québec », a déclaré le conseiller municipal du quartier, monsieur Jean-Pierre Bazinet.

Selon les données disponibles, une phase II permettrait de venir en aide à neuf propriétaires du quartier des Constellations dont les demandes sont présentement en attente, faute de disponibilité des sommes nécessaires. En effet, à ce jour, un montant de 538 966 \$ serait nécessaire pour donner suite à ces demandes selon les termes du programme.

« Advenant le renouvellement de la participation financière de la SHQ, la Ville de Lévis pourrait envisager la possibilité de venir en aide aux propriétaires dont les maisons sont plus lourdement endommagées. La limite pour ces cas exceptionnels pourrait effectivement être rehaussée », a déclaré monsieur Lehouillier.

« Le bilan que nous dressons aujourd'hui démontre la justesse de l'intervention conjointe de la Ville de Lévis et de la SHQ dans la mise sur pied de ce programme d'aide financière spécifique. Au cours des dernières années, le quartier des Constellations a souffert de cette situation, mais les travaux en cours démontrent une volonté ferme de la Ville de soutenir les résidents de ce quartier. D'ailleurs, à propos de la valeur des résidences du quartier, il est important de rappeler que celles-ci se transigent au prix du marché immobilier, et il en est de même pour celles dont l'installation de pieux était nécessaire », a conclu le maire.

Poursuite du programme d'arpentage

En janvier 2014, le maire avait également annoncé la poursuite du programme d'arpentage de la Ville de Lévis à la suite des nombreux commentaires positifs reçus. Ce programme a pour objectif de mieux comprendre le comportement des sols dans le quartier et de fournir une information fiable aux propriétaires sur la situation de leur résidence. Depuis, cinq propriétaires se sont ajoutés au programme, portant le compte à 217 propriétaires inscrits sur un total possible de 292. Les prochains relevés seront effectués à la fin du mois de mai et en octobre 2014. Jusqu'à maintenant, les données démontrent que l'ensemble des résidences n'a subi aucun tassement significatif.

- 30 -

Source : Direction des communications
418 835-8292

